

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général
au développement durable

Direction de la recherche
et de l'innovation

Décision du 9 juillet 2015 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche

NOR : DEVD1517302S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la recherche et de l'innovation,
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et la mise en œuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'écologie et du développement durable ;
Vu la décision du 7 septembre 1999 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche ;
Sur proposition du chef du service de la recherche,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme nommé « Paysage et développement durable » invite les chercheurs à se pencher sur les relations et interactions entre deux notions complexes du point de vue scientifique, le paysage et le développement durable, tout en intégrant les grandes orientations de la convention européenne du paysage, entrée en vigueur en France le 1^{er} juillet 2006.

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le comité d'orientation est constitué de représentants des services du ministère en charge de l'écologie suivants :

- conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ;
- service de la recherche (CGDD/DRI/SR) ;
- sous-direction de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques (CGDD/SEEI/IDDDPP) ;
- sous-direction de la qualité du cadre de vie (DGALN/DHUP/QV) ;
- direction technique territoires et ville du Cerema (DTecTV) ;
- DREAL Pays de la Loire,

et des services, collectivités ou organismes suivants :

- Association des paysagistes conseils de l'État ;
- Commissariat général à l'égalité des territoires (rattaché au Premier ministre) (CGET) ;
- conservatoire des rives de la Loire ;
- Fédération des parcs naturels régionaux ;
- France Nature Environnement (FNE) ;
- Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;
- mission Val de Loire ;

- Office national des forêts (ONF);
- parc naturel régional des Ballons des Vosges;
- ville de Paris.

Article 3

Le chef du service de la recherche préside le comité d'orientation.

Article 4

La composition du conseil scientifique est la suivante :

Marc ANTROP, université de Ghent, Belgique.
Corinne BECK, CALHISTE, université de Valenciennes.
Paola BRANDUINI, université de Milan, Italie.
Nathalie CARCAUD, MiPPaT, Agrocampus Ouest, Angers.
Marianne COHEN, ENeC, Paris-Sorbonne.
Christian DAUTEL, ENSA, Nantes.
Philippe GUTTINGER, DSP, université Paris-X, Nanterre.
Yves LUGINBÜHL, LADYSS, université Paris-Diderot.
Yves MICHELIN, VetAgroSup, Clermont-Ferrand.
Raffaele MILANI, université de Bologne, Italie.
Bas Gerardus PEDROLI, ALTERA, Pays-Bas.
Monique TOUBLANC, ENSP, Versailles.
Anne SGARD, université de Genève, Suisse.
Sam TURNER, Newcastle University, Royaume-Uni.
Chris YOUNES, ENSA La Villette, Paris.

Article 5

Marianne COHEN, professeure 2^e classe à l'université Paris-Sorbonne, UMR 8185 ENeC, est nommée présidente du conseil scientifique, en remplacement de M. Yves LUGINBÜHL, directeur de recherche CNRS émérite.

Article 6

Le secrétariat du comité d'orientation et du conseil scientifique est assuré par la mission urbanisme, territoires et société du service de la recherche, en particulier par le chargé de mission responsable du suivi et du pilotage du programme.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 juillet 2015.

L. TAPADINHAS